

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Mars 2023

Délibération n° 2023.03.21

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 Mars 2023**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GÉNY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

**Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Objet : Garantie d'emprunt à Alliade Habitat**

Monsieur le Maire expose qu'Alliade Habitat a acquis les deux logements locatifs sociaux situés Place des Pasquiers (à l'angle de la rue de l'Égalité).

Dans ce cadre, Alliade Habitat sollicite la commune afin qu'elle accorde une garantie d'emprunt pour ce programme à hauteur de 25 % des 287 712 € (en complément de la garantie de la communauté de communes à hauteur de 25 % et du Département du Rhône à hauteur de 50 %).

En apportant une garantie d'emprunt, on contribue à la qualité du logement sur le territoire et à la pérennité du système français de financement du logement social.

**Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à Alliade Habitat une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % du montant exposé ci-dessus soit 71 928 €.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE